

ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL L'UNION

DU MARDI 25 MARS 2015

AU CREUX DE L'OREILLE

L'histoire se termine bien pour Mohamed Camara. Pôle emploi avait refusé de prolonger d'un an le contrat aidé de cet animateur du centre social Le Lac. Conséquence : le jeune homme ne pouvait pas passer les deux épreuves restantes pour son brevet d'aptitude aux fonctions de directeur d'un centre d'accueil pour mineurs. Grosse colère de Bruno Lemoine, le directeur du « Lac » et élan de solidarité d'une partie des salariés, qui avaient prévu de manifester ce matin. La direction régionale de Pôle emploi a finalement accepté de prolonger le contrat de Mohamed.